

Décès du juge Jean Serge Joseph

Escrito por ALTERPRESSE

Miércoles, 14 de Agosto de 2013 08:18

P-au-P, 08 août -Rachelle Acelat Joseph, l'épouse du défunt juge Jean Serge Joseph, confirme, sur les ondes de Radio Télé Kiskeya, la participation du président Joseph Michel Martelly et du premier ministre Laurent Salvador Lamothe à une rencontre organisée dans l'après-midi du jeudi 11 juillet 2013, deux jours avant la mort du juge survenue le samedi 13 juillet 2013.

Martelly et Lamothe ont publiquement démenti leur présence à cette réunion dans les médias.

Des menaces de mort auraient été proférées contre le juge d'instruction Jean Serge Joseph, présent à cette rencontre organisée au cabinet de Me. Louis Garry Lissade et à laquelle prenait aussi part le ministre de la justice, Jean Renel Sanon, explique Acelat Joseph rapportant les informations qui lui ont été transmises par son mari.

Le juge a été emmené à cette rencontre par le doyen du tribunal de première instance de Port-au-Prince, Raymond Jean Michel (un proche du pouvoir), précise-t-elle.

Cette rencontre a précédé la mort du juge, survenue, dans des circonstances non encore élucidées, le samedi 13 juillet 2013, à l'Hôpital Bernard Mevs, où il a été conduit d'urgence vers 1:00 am (5:00 gmt) le même jour.

Le juge Joseph aurait avalé une boisson à l'occasion de la rencontre du 11 juillet 2013, rapporte encore Rachelle Acelat Joseph à Radio Télé Kiskeya.

Après avoir prodigué les premiers soins au juge Jean Serge Joseph, après son admission, l'Hôpital Bernard Mevs aurait fait preuve d'une attitude apparemment hostile aux demandes de l'épouse du juge, suivant les mêmes déclarations.

« Je croyais que vous (le doyen) m'aviez dit que vous aviez le contrôle du juge en charge du dossier » : tels auraient été les propos de Martelly, adressés à Me. Raymond Jean Michel en la circonstance, soulignés par l'épouse du juge défunt.

Décès du juge Jean Serge Joseph

Escrito por ALTERPRESSE

Miércoles, 14 de Agosto de 2013 08:18

« Où voyez-vous une épouse du président en prison », avait lâché Martelly ironiquement à l'endroit du juge Joseph, toujours selon elle.

D'après la victime, ce dernier a répliqué en ces termes : « là où il y a un État de droit ».

Martelly aurait fait part au juge Joseph qu'il est offusqué par la mesure de justice prise dans cette affaire et qu'il n'arrive à dormir qu'après avoir ingurgité de la drogue », ajoute encore l'épouse du défunt Jean Serge Joseph.

Le juge Joseph était en charge de l'affaire opposant le ministère public aux nommés Sophia Saint Rémy Martelly, l'épouse du président, et Olivier Martelly, leur fils, accusés de corruption, de blanchiment, d'usurpation de fonction et dilapidation des fonds du trésor public.

Le mardi 2 juillet 2013, le juge d'instruction du tribunal de première instance de Port-au-Prince, Jean Serge Joseph, avait rendu un jugement, ordonnant la mise à disposition, pour la justice, du premier ministre, des ministres ainsi que de grands fonctionnaires conformément à l'article 398 du code d'instruction criminelle.

La participation du président de la République, Michel Martelly, et du premier ministre Laurent Salvador Lamothe aurait été confirmée à la rencontre du 11 juillet 2013, selon des informations disponibles.

La commission sénatoriale ad hoc d'enquête, sur le décès du juge Joseph, aurait recommandé la mise en accusation « pour crime de haute trahison » du président Martelly, du premier ministre Lamothe ainsi que du ministre de la justice Jean Renel Sanon dans le cadre de ce dossier. (2013)